

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/03/2021

Dossier complet le :

02/04/2021

N° d'enregistrement :

2021-5236

### 1. Intitulé du projet

Premier boisement - <N° OSIRIS> - <Commune du projet>

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom de La Rivière

Prénom Bertrand

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

<Nom de la société>

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

<Nom du Bénéficiaire>

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

□□□□□□□□□□

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 c)	Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Etat actuel : Prairies permanentes anciennes. Aucun intrant. Fauchage du foin et présence de bovins en pâturage.

Boisement en chêne sessile et chêne pubescent pour les essences objectives.

Les essences de diversification sont : le tilleul, le poirier, le néflier, le cormier, le noyer noir.

Commune de Saint Cyr le Gravelais (53).

## 4.2 Objectifs du projet

Production de bois d'œuvre par réalisation de nouvelles plantations tout en préservant la biodiversité et le paysage.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux de plantation et d'entretiens des 3 premières années (dégagement des plants et des interlignes).

Les arbres seront plantés sur un travail préparatoire sur ligne. Seule la ligne de plantation sera travaillée en amont sur une largeur de 1 mètre.

Les interbandes ne seront pas travaillées pour préserver la structure du sol.

L'entretien sur lignes sera réalisé à la débrousailluse. L'entretien interligne se fera au girobroyeur.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Opérations sylvicoles de conduite d'un peuplement forestier

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
St Cyr le Gravelais : 5ha60 de chêne sessile et pubescent à 1500 tg/ha soit 8400 arbres.	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de St Cyr le Gravelais (53)  
A 18, 39, 40, 51 & 1172.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. - 1°00'39"51 Lat. 48°06'17"40

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extrait du PLUI joint. Sur la carte détaillée, la zone matérialisée en jaune ne sera pas boisée. Le biotope actuel sera conservé en l'état (parcelle A 1172 sur 1ha15). La circulation de l'eau ne sera aucunement perturbée pour préserver l'état actuel. L'entretien de la plantation permettra d'empêcher le développement de saules sur toute la surface. La délimitation rouge concerne la limite cadastrale des parcelles concernées. Au sein de ces parcelles cadastrales, les espaces boisés seront conservés.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suite du point précédent. Les haies seront conservées et les plantations nouvelles seront à une distance de 8 mètres minimum et non 6 mètres. Vous trouverez dans la liste des parcelles, les surfaces réellement concernées par le boisement, soit 5h60 sur 7ha9698 cadastralement (70% de la surface réellement plantée). La zone de 1ha15 non plantée répond au souhait de préservation du milieu humide. Ces terres agricoles étant délaissées, le boisement permet de garantir un entretien de ces parcelles. Les saules, bouleaux seront éliminés au profit de la jeune plantation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Incidence d'une nouvelle plantation sur le bilan hydrique d'une parcelle, par prélèvement racinaire et évapotranspiration.</p> <p>Le nombre d'arbres plantés est limité au minimum recommandé pour produire du chêne de qualité (1500tg/ha). L'entretien de la plantation limite la couverture du sol par de la végétation concurrente (saule).</p>
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'état de prairie actuel sera conservé sur une surface de 1ha15 (parcelle A 1172). Ainsi la continuité écologique sera conservée. De plus la flore sera préservée sur ces biotopes particuliers.</p> <p>Les plantations à faible densité (chêne sessile à 1500 tiges/ha) permettront de laisser passer la lumière au sol et permettront une diversité floristique sous le peuplement.</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terre agricole non utilisée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le boisement se fera effectivement en zone inondable. L'entretien d'une plantation permet l'écoulement des eaux. L'entretien d'une plantation consiste à couper les arbres qui concurrencent les arbres d'avenir. Ainsi, le couvert complet du sol est diminué. Sur une terre agricole délaissée et sans entretien, la parcelle sera rapidement colonisée par des saules, bouleaux qui génèrent : - une disparition du biotope par un couvert continue et complet, - une diminution de la libre circulation des eaux de surface.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	limité aux besoins de l'exploitation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une zone à vocation sylvicole au sein d'un milieu ouvert avec une zone non boisée sur 1 ha15 a.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les haies de chênes présentes dans les parcelles ou en périphérie sont conservées. La distance entre ces vieux arbres et les jeunes plantations sera au moins de 8 m de chaque côté. Cette distance sera suffisante pour conserver un couloir de vol éventuel pour des chiroptères ou des rapaces nocturnes.

Les abords du cours d'eau ne seront pas boisés entre la parcelle A 1172. Il sera conservé une zone non boisée de 1,15 ha. Cet espace ouvert conservé permettra de favoriser un biotope de prairie ouverte.

La plantation d'arbre ne se fera pas à moins de 8 mètres du ruisseau. Il n'y a aucun risque de basculement, à l'âge adulte, qui détruirait les abords du ruisseau. L'entretien de la plantation permet de limiter le développement des saules qui peuvent recouvrir en quelques années toute la surface.

- les espaces boisés sont conservés, - Une distance de 8 mètres de part et d'autre des plantations existantes (et non 6 mètres) conserve un éclaircissement du sol, - Plus aucun intrant ne sera utilisé sur ces surfaces. Nous sommes à proximité du ruisseau "L'Oudon" et ce peuplement aura le rôle de filtre entre les cultures en amont et le ruisseau,

- la surface non plantée est favorable à la conservation du milieu existant.

Au Nord ouest de la parcelle A18, il y a un plan d'eau. Nous planterons de l'autre côté de la digue. Nous planterons à 5 mètres minimum de la limite cadastrale soit à plus de 12 mètres du plan d'eau.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La finalité de nouveaux boisements en Pays de la Loire (production de bois d'oeuvre tout en préservant biodiversité et paysage) contribue à favoriser:

- le captage de CO2, - la production de bois pour les filières bois-construction et, accessoirement, bois-énergie et à améliorer le bilan carbone de ces produits, dérivés d'une forêt de production locale.

Éléments favorables dans ce projet sur terre agricole délaissée en zone inondable et humide:

- la plantation sera à 1500 tiges par hectare. Cette densité est la densité minimale recommandée pour produire du chêne de qualité. Il est souvent appliqué une densité de plantation de 1800 tg/ha. Dans notre cas, cela permet de conserver un ensoleillement supérieur du sol. Ainsi nous conservons davantage le biotope.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Fiche technique du projet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Fougères

le, 15-03-2024

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

